

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

**Cent quarante quatrième réunion ordinaire des professeurs de l'École de design de l'Université du Québec à Montréal, tenue le mercredi 11 janvier 2017 à 14h00 au local DE-2210.**

---

### **10 Consultation sur le rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM**

ATTENDU le dépôt du Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM le 27 septembre 2016;

ATTENDU l'ampleur et la complexité des enjeux soulevés dans ce rapport pour l'avenir de l'UQAM;

ATTENDU que le rapport se caractérise par plusieurs lacunes dont l'absence d'identification des problèmes de répartition budgétaire et des problèmes responsables de la lourdeur administrative actuelle de l'UQAM, l'absence d'informations sur la décentralisation des ressources vers les facultés et l'absence de propositions concernant les dispositifs à créer pour faciliter les échanges interfacultaires et intersectoriels;

ATTENDU les principes de la collégialité participative qui sont l'une des valeurs fondatrices de l'UQAM;

ATTENDU que le rapport attaque les lieux où est exercée la collégialité professorale (assemblées départementales, comités de programme, Commission des études);

ATTENDU les implications et conséquences majeures qu'un tel dossier représente,

Il est proposé par le comité exécutif que l'assemblée des professeurs de l'École de design :

CONSTATE que le rapport soulève des inquiétudes et des questionnements trop importants pour servir de base éclairée de réflexion;

CONSTATE que le rapport, malgré son titre, ne porte pas sur la décentralisation mais sur la facultarisation;

ESTIME que le rapport est d'une rigueur et d'une scientificité contestables exprimant des opinions non représentatives de la majorité des membres de la communauté de l'UQAM;

ESTIME que le rapport remet en question les concepts de collégialité et de gestion participative propres à l'UQAM depuis sa création;

S'OPPOSE à toute transformation de la structure organisationnelle de l'UQAM qui retirerait aux assemblées départementales, aux comités de programme et à la Commission des études leurs prérogatives;

EXIGE que les assemblées départementales demeurent des instances décisionnelles, entre autres pour ce qui est des embauches de professeurs ainsi que l'acquisition de la permanence;

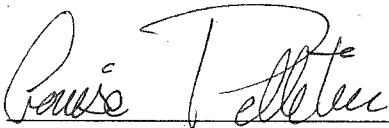
DEMANDE que la distribution des ressources, que ce soit pour l'attribution des postes de professeur ou des enveloppes de charge, demeure gérée par la sous-commission des ressources;

DEMANDE à la direction de fournir dans les plus brefs délais des compléments d'information sur les lacunes identifiées au troisième attendu;

DEMANDE une prolongation de la période de consultation accompagnée d'un échéancier détaillé.

Le vote n'est pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-EDES-1723



Louise Pelletier  
Directrice